
Procès-verbal de la réunion
tenue le 17 mai 2022, à compter de 18 h
en visioconférence

Présences : 118
(Découvreurs : 51)
(Navigateurs : 67)

Ordre du jour

1. Mot de bienvenue
2. Nomination de la présidence d'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la réunion du conseil des déléguées et délégués tenue le 26 avril 2022
5. Dossiers de la présidence
6. Affaires administratives
7. Vie pédagogique et professionnelle
8. Comités
9. Information
10. Autres sujets
11. Parole aux vice-présidences

1. **Mot de bienvenue**

Martin Hogue souhaite la bienvenue à toutes les déléguées et tous les délégués présents. Il rappelle qu'une assemblée générale extraordinaire suivra à 19 h 30. La préinscription était obligatoire et les liens ont été acheminés en fin d'après-midi. Cette assemblée générale aura lieu dans une autre salle zoom.

2. **Nomination de la présidence d'assemblée**

« QUE Édith Gravel agisse comme présidente d'assemblée pour la présente réunion et Julie Cantin agisse comme co-présidente.

Proposeur : Martin Hogue
Appuyeur : Serge Bilodeau

-Adoptée à l'unanimité-

3. **Adoption de l'ordre du jour**

« QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé. »

Proposeuse: Sylvie Perreault (Découvreurs)
Appuyeur : Yannick Coutu

-Adoptée à l'unanimité-

4. Adoption du procès-verbal de la réunion tenue le 26 avril 2022

« QUE le procès-verbal de la réunion du conseil des déléguées et délégués SEDR-CSQ tenue le 26 avril 2022 soit adopté tel que rédigé. »

Proposeur : Yvan Girouard

Appuyeuse : Annick Ouellet

-Adoptée à l'unanimité-

5. Dossiers de la présidence

a) **Dépôt du résumé du réseau des RAM du 25 avril 2022**

Martin Hogue dépose le résumé du réseau des RAM du 25 avril 2022. Il présente les grandes lignes de cette rencontre où fût déposé un bilan de la dernière mobilisation. Se dégagent quelques constats positifs :

- le fait de voter plusieurs actions au niveau national et de permettre à chaque syndicat local de décider des moyens de pression à mettre en place,
- la grève innovante fut également un succès.

À la suite des décisions juridiques, de nombreux moyens de perturbation ne sont plus exercés dus à des contestations des employeurs.

Puis, une discussion a porté sur le plan de mobilisation 2022-2023 où le matériel de visibilité a suscité de bons questionnements. La discussion se poursuivra à ce sujet.

Selon la volonté des membres, les trois grandes centrales syndicales font front commun; c'est donc en front commun que seront négociées les demandes intersectorielles. (Annexe I)

b) **Retour du CG extraordinaire du 3 mai 2022**

Martin Hogue nous informe que ce CG s'est tenu une seule journée. Il fut question du chemin parcouru dans le dossier sur l'équité salariale et où il reste beaucoup de travail à faire. Il est important de se rappeler que les plaintes de 2015 des enseignants ne sont toujours pas réglées. L'équité salariale stipule « *travail comparable, salaire égal* ».

Le deuxième sujet portait sur l'implication politique de la Centrale. À la suite d'une consultation menée sur le sujet, les membres ont adhéré à l'implication politique de la Centrale lors des campagnes électorales. Les répondants du SEDR-CSQ étaient en phase avec les résultats des autres syndicats de la Centrale. (Annexe II)

c) **Retour du CGN du 10 mai 2022**

Martin Hogue mentionne que les discussions tenues lors de cette rencontre sont sous le sceau de la confidentialité; il n'y aura donc aucun document déposé.

d) **Retour du CF des 11, 12 et 13 mai 2022**

Martin Hogue résume les discussions tenues lors de ce CF :

- Le ministre de l'Éducation a réitéré devant plusieurs témoins la volonté gouvernementale de garantir aux enseignants leurs choix de formations à l'exception de certaines situations.
- Différents suivis ont été présentés à la suite de la rencontre du comité national de concertation 2021-2022.
- Bonne nouvelle pour les enseignants de la FP! Après toutes les interventions de la FSE, le ministère a décidé de laisser tomber sa demande de modification en lien avec les autorisations légales d'enseigner.
- Les résultats de la consultation pour la négociation sectorielle 2023 ont été présentés.
- Finalement, trois ententes ont été déposées et votées. À ce sujet, Martin Hogue mentionne que lesdites ententes seront présentées au cours de cette rencontre et un vote sera appelé pour chacune de celles-ci. (Annexe III)

e) **Protocoles**

-Protocole régissant les conditions de travail des membres du comité exécutif libérés à temps plein

En lien avec le sujet en titre, Lucie Gagnon présente les modifications qui ont été apportées aux points suivants où les déléguées et délégués seront invités à se prononcer :

8.0 Année de travail

9.0 Semaine de travail

11.0 Assurances. Intégration de l'addenda qui se retrouvait en annexe.

16.0 Engagement. En ajout, l'engagement à respecter les politiques.

Puis, les autres éléments surlignés en gris font référence aux modifications aux statuts et règlements adoptées en assemblée générale extraordinaire le 2 mai 2022.

Finalement, elle tient à souligner que ce protocole entrera en vigueur au moment de son adoption c'est-à-dire lors de la présente rencontre avec une portée rétroactive au 1^{er} juillet 2021. (Annexe IV)

« QUE le conseil des déléguées et délégués adopte le *Protocole régissant les conditions de travail des membres du comité exécutif libérés à temps plein* tel que présenté. »

Proposeur : Jean Drouin

Appuyeur : Pierre-Yves Grenier

-Adoptée à la majorité-

-Protocole régissant les conditions d'exercice des membres du conseil d'administration

Aux fins de présentation pour ce protocole, Lucie Gagnon et Martin Hogue nous informe qu'aucune modification n'a été apportée autre que les éléments surlignés en gris qui font référence aux modifications aux statuts et règlements adoptées en assemblée générale extraordinaire le 2 mai 2022.

Également, il est important de préciser que ce protocole entrera en vigueur au moment de son adoption c'est-à-dire lors de la présente rencontre avec une portée rétroactive au 1^{er} juillet 2021. (Annexe V)

« QUE le conseil des déléguées et délégués adopte le *Protocole régissant les conditions d'exercices des membres du conseil d'administration* tel que présenté. »

Proposeur : Mario Lamontagne

Appuyeuse : Alexandra Fortin

-Adoptée à l'unanimité-

f) Entente congé de maternité coïncidant avec l'été

La *Loi sur le RQAP* est entrée en vigueur en 2006 et il y a eu de nombreux litiges depuis. L'entente proposée aujourd'hui vient régler une injustice qui perdure depuis des années. Dorénavant, les enseignantes qui sont en congé de maternité pendant la période estivale n'auront plus à reporter les semaines de vacances et recevront ainsi toutes leurs « paies d'été ». Pour les enseignantes à temps plein, le congé de maternité sera suspendu durant les vacances d'été et la semaine de relâche. En ce qui concerne les enseignantes à statut précaire, cela s'applique pour la semaine de relâche. Cette entente devra être acceptée en assemblées générales des syndicats affiliés. Les résultats doivent être retournés à la FSE pour le 3 juin 2022. Si la majorité accepte, ladite entente entre en vigueur dès l'été 2022 et elle sera intégrée à la convention collective. (Annexe VI)

« QUE le conseil des déléguées et délégués recommande à l'assemblée générale extraordinaire du SEDR-CSQ d'accepter l'entente intervenue entre la FSE-CSQ et le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) au sujet du report du congé de maternité durant les semaines de vacances ainsi que la semaine de relâche. »

Proposeuse : Élise Fontaine

Appuyeur : Serge Bilodeau

-Adoptée à l'unanimité-

g) Ententes sur la rémunération du personnel suppléant

-Entente pour la rémunération du personnel suppléant retraité

Présentement sévit une pénurie de personnel jamais vue et il est anticipé que la situation perdurera plusieurs années. Est en vigueur, un arrêté ministériel qui permet de surseoir aux conventions collectives et qui permet aux retraités de l'enseignement qui effectuent de la suppléance d'être payés selon leur échelon plutôt qu'au taux de suppléance. Cet arrêté ministériel prendrait fin au 30 juin 2022 puisque l'état d'urgence sanitaire serait levé. Les parties au niveau national ont l'intérêt de trouver une solution qui perdurerait après le 30 juin. L'arrêté ministériel ne visait que le secteur jeunes. Il est maintenant proposé d'étendre l'entente aux retraités de la FP et de la FGA. La date de la prise de retraite n'importe plus et l'entente couvre tous les enseignants retraités. Un groupe de travail sera également formé afin de trouver des solutions pour les suppléants non retraités. (Annexe VII)

« QUE le conseil des déléguées et délégués recommande à l'assemblée générale extraordinaire du SEDR-CSQ d'accepter l'entente sur la rémunération à l'échelle des personnes retraitées négociée par la FSE-CSQ. »

Proposeuse : Colette Bond
Appuyeuse : Geneviève Proteau

-Adoptée à la majorité-

-Entente pour une prime particulière ciblée pour les personnes retraitées dans un contexte de pénurie

Un plan intitulé *Opération main d'œuvre* tend à répondre aux besoins criants de pénurie. Puisque l'enseignant retraité qui vient faire de la suppléance ne cotise plus au RREGOP, l'employeur n'a donc pas à verser sa part au régime de retraite. Il accepte donc de verser cette prime équivalant à 7,89 % à l'enseignant retraité. Afin d'éviter que des enseignants prennent une retraite hâtive, des balises seront mises en place. Cette entente vise seulement les retraités du secteur jeunes et prendra fin le 31 mars 2023. (Annexe VIII)

« QUE le conseil des déléguées et délégués recommande à l'assemblée générale extraordinaire du SEDR-CSQ d'accepter l'ajout d'une prime temporaire sur la rémunération des personnes retraitées qui reviennent au travail à titre d'enseignante ou enseignant à être négociée par la FSE-CSQ et présentée en assemblée générale. »

Proposeuse: Lucie Gagnon
Appuyeur : Pierre-Yves Grenier

-Adoptée à l'unanimité-

6. Affaires administratives

a) Compensation déléguées et délégués Congrès

Sylvie Perreault relate les discussions tenues en instances et qui ont mené à cette recommandation.

Considérant la pénurie de personnel;
Considérant la difficulté pour le personnel enseignant de se faire remplacer;
Considérant la recommandation du conseil d'administration pour que les journées de compensation accordée aux congressistes soient prises en 2021-2022;
Considérant qu'à la fin de la présente année scolaire, plusieurs congressistes n'auront pas bénéficié de leur compensation en libération;
Considérant que la majorité n'ont pas pris leur libération et ce, en date du 10 mai 2022;
Considérant que les congressistes y ont participé après la fin de l'année de travail;
Considérant la compensation accordée aux déléguées et délégués du SEDR-CSQ pour le résiduel des présences;

« QUE le conseil des déléguées et délégués accorde aux congressistes du Congrès de juin 2021 n'ayant pas utilisé leur journée de compensation, une rémunération au taux de 250 \$ par journée. »

Proposeuse : Colette Bond
Appuyeur : Mario Lamontagne

-Adoptée à l'unanimité-

b) Compensation Allocation CD - Rappel

Sylvie Perreault rappelle aux déléguées et délégués la compensation liée à la présence aux réunions du conseil des déléguées et délégués votée au CD SEDR-CSQ le 7 décembre dernier. Toute déléguée ou tout délégué désirant reporter sa banque de libérations de 2021-2022 doit écrire à Caroline Beaudoin à caroline@sedrcsq.org, et ce, au plus tard le 3 juin 2022, sans quoi ces libérations seront monnayées à la fin de la présente année scolaire.

7. Vie pédagogique et professionnelle

Aucun point n'est apporté.

8. Comités

Faute de temps, tous les documents de ce point sont déposés dans l'intranet. Les déléguées et délégués sont invités à en prendre connaissance puisqu'une assemblée générale suit cette réunion.

a) Jeunes

Aucun point n'est apporté.

b) Diversité humaine

-Dépôt du réseau de la condition des femmes des 7 et 8 avril 2022

Ce document est déposé. (Annexe IX)

-Dépôt Violence conjugale (dépliant)

Ce document est déposé. (Annexe X)

c) **ACTES/Sociopolitique**

-Dépôt du compte rendu du réseau sociopolitique des 21 et 22 avril 2022

Ce document est déposé. (Annexe XI)

-Dépôt du compte rendu de la session nationale ACTES des 21 et 22 avril 2022

Ce document est déposé. (Annexe XII)

9. **Information**

a) **Dépôt du compte rendu du réseau ÉDA avril 2022**

Puisqu'il y a eu présentation lors de la dernière réunion du conseil des déléguées et délégués, ce document est déposé pour information. (Annexe XIII)

10. **Autre sujet**

Aucun autre sujet n'est apporté.

11. **Parole aux vice-présidences**

Secteur des Navigateurs

Eric Couture demande aux déléguées de son secteur de lui acheminer les points à discuter à la réunion du conseil des déléguées et délégués du 25 mai 2022.

Secteur des Découvreurs

Marie-Claude Choquette invite également les déléguées et délégués de son secteur à lui acheminer les points à discuter pour la réunion du conseil des déléguées et délégués du 31 mai 2022.

Levée de la réunion 19 h 22.

MARTIN HOGUE,
Président

SYLVIE PERREAULT,
Vice-présidente aux affaires administratives